## Free Softwares Users Group Arlon asbl FSUGArVisor: Service de Serveur Dédié Virtuel Conditions générales de vente

## 15 mars 2008

Entre: le client,

ci-après dénommé «l'Usager»

Et: Free Softwares Users Group Arlon, asbl située 11 rue de la Sapinère à 6700 - Arlon, numéro d'entreprise 0892.278.848 joignable par courrier postal ou email à l'adresse info@fsugar.be, ci-après nommé «FSUGAr asbl».

Le *Contrat* reprend les présentes Conditions Générales de Vente, la *Grille Tarifaire* et un formulaire d'ouverture de compte ; l'ensemble ci-après dénommé le «*Contrat*».

Le Client reconnaît expressément que FSUGAr asbl ne participe pas au sens du Contrat à la conception, réalisation, développement, et administration du ou des site(s) Internet de l'Usager, de ses outils de gestion et de ses logiciels. Toute utilisation des Services est subordonnée au respect du Contrat par l'Usager.

FSUGAr asbl met à disposition de l'Usager un serveur dédié virtuel dont les caractéristiques sont disponibles sur la Grille Tarifaire; cette mise à disposition est soumise à l'approbation du Conseil d'Administration de FSUGAr asbl. Le montant total mensuel repris dans la Grille Tarifaire permet à l'Usager de bénéficier d'une plateforme technique multi-usage connectée au réseau Internet, Service, ci-après dénommé FSUGArVisor.

Les Services mentionnés dans ce contrat sont exclusivement réservés aux membres de l'asbl $FSUGAr\ asbl$ , la revente à titre onéreux ou gratuit n'est pas autorisée sans autorisation préalable et devra donc faire l'object d'une demande auprès du  $Conseil\ d'Administration$  de  $FSUGAr\ asbl$ .

 $FSUGAr\ asbl$  fournit à titre complémentaire des options de  $Service\ («Options\ supplémentaires»)$  liées à la mise à disposition du Service, ces options et leurs tarifs sont définies dans la  $Grille\ Tarifaire$ .

Les Services fournis par FSUGAr Visor ne couvrent pas les redevances, abonnements, taxes, licences logiciels, ou autres moyens de rémunération pouvant être éventuellement demandés par les ayant droits, via l'utilisation des Services par l'Usager, et qui restent à la charge exclusive de l'Usager.

En particulier, l'Usager fait son affaire de la souscription à un service de connectivité Internet lui permettant d'exercer son accès à distance au serveur mis à disposition par FSUGAr asbl.

L'Usager déclare prendre connaissance que le Service fourni par FSUGAr asbl se place dans le cadre d'une pratique de Best Effort; l'Usager ne pourra dès lors tenir repsonsable FSUGAr asbl pour d'éventuelles pertes de données ou financières et ne pourra pas demander compensation pour les problèmes encourus dans le cadre de la location du Service.

De son côté, FSUGAr asbl s'engage à tout mettre en oeuvre, dans la limite des moyens

disponibles, pour répondre au mieux aux attentes de l'*Usager*. Ceci pour autant que ces attentes restent dans le domaine des services décrits dans le présent contrat.

L'*Usager* s'engage à utiliser le *Service* en bon père de famille : à ne pas abuser de la connectivité réseau, à ne pas porter atteinte à l'intégrité du système qui l'héberge, à ne pas procéder à des pratiques illégales qui auraient un lien direct ou indirect avec le *Service*.

L'*Usager* s'engage donc à respecter la législation en vigueur.

L'Usager déclare prendre connaissance que FSUGAr asbl n'est pas propriétaire de la solution technique d'hébergement ni de l'infrastructure qui l'abrite, FSUGAr asbl asbl reste tributaire d'une société tierce et ni FSUGAr asbl ni cette société tierces ne pourront être tenues responsables en cas d'interruption du Service.

Une fois la demande d'ouverture de compte validée, FSUGAr asbl s'engage à mettre à disposition de l'Usager un Serveur conforme à sa commande, et ce, dans un délais de maximum 30 jours ouvrables. En cas de non respect, l'Usager pourra résilier son contrat par simple envoi écrit au siège de l'asbl, 11, rue de la Sapinière 6700 - Arlon. Le montant versé en but de la réalisation de cette commande lui sera alors remboursé.

L'Usager s'engage à fournir à FSUGAr asbl sa clé publique SSH, et ce, via un transport sécurisé; qu'il s'agisse d'un envoi d'email signé ou par remise en main propore. FSUGAr asbl fournira alors un identifiant de compte qui permettra à l'Usager d'initialiser son Serveur.

FSUGAr asbl se réserve le droit de limiter ou suspendre la connectivité Internet de l'Usager s'il s'avère évident que l'Usager ne fait pas un usage en bon père de famille de la connexion qui lui est proposée ou que l'Usager a manqué aux clauses du présent contrat.

L'*Usager* s'engage à fournir ses coordonnées exactes ainsi qu'un moyen fiable de le contacter. *FSUGAr asbl* s'engage à ne faire aucun usage commercial de ces informations et à informer l'*Usager* si ces informations devaient être divulguées dans le cadre de l'exercice de la Loi.

Le contrat prend effet dès validation par le Conseil d'Administration de FSUGAr asbl de la demande de souscription formulée par l'Usager.

Le contrat est à durée déterminée de 3 mois, au-delà de cette période, le contrat est reconduit mensuellement. L'*Usager* peut également opter pour un paiement semestriel, dans ce cas il lui faudra en informer *FSUGAr asbl* afin que les dispositions nécessaires soient prises. Après la période initiale de 3 mois, les deux *Parties* disposent de la possiblité de résilier le *Contrat* sous préavis de 20 jours ouvrables.

FSUGAr asbl pourra suspendre ou résilier de plein droit et sans préavis les Services:

- En cas de violation grave ou renouvelée par l'*Usager* des obligations contractuelles liées au respect de la législation en vigueur.
- En cas de demande des autorités compétentes.
- En cas de non respect du présent *Contrat* et ses conditions.
- En cas de défaut de paiement malgré l'émission de relances par courrier électronique ayant provoqué la suspension des *Services*.

Dans les cas visés ci-dessus, 5 (cinq) jours ouvrables après une notification adressée par voie électronique, FSUGAr asbl pourra procéder à la résiliation du Contrat et Service associé, sans formalités et sans indemnités.

L'ensemble des prix des *Services* figure dans la *Grille Tarifaire*, ils sont exprimés en Euros Toutes Taxes Comprises (TTC). *FSUGAr asbl* est soumis au régime de franchisé à la TVA et ne peut donc fournir le *Service* que Toutes Taxes Comprises (TTC).

L'*Usager* autorise expressément *FSUGAr asbl* à lui délivrer, au début de chaque période de renouvellement de contrat, une facture sous forme électronique. Elle intègre le coût

mensuel du Service ainsi que les prestations supplémentaires telles que décrites dans la Grille Tarifaire.

 $FSUGAr\ asbl$  ne pourra accepter les paiements mentionnés ci-dessus que par l'intermédiaire de virements banquaires au numéro de compte suivant :

068-2485179-66 Free Softwares Users Group Arlon ASBL 11, rue de la Sapinière 6700 Arlon

Ces virements porteront en communication le numéro d'*Usager* ainsi que la période couverte par le paiement. Ces informations figurent dans la facture remise à l'*Usager*.

Tout paiement incomplet ou irrégulier sera considéré comme un défaut de paiement donnant lieu à la procédure décrite ci-dessous. Tout retard ou défaut de paiement donnera lieu à l'envoi à l'*Usager* d'une mise en demeure de payer (par courrier électronique et/ou lettre délivrée par courier postal) de rappel selon le calendrier suivant :

- Rappel 1 : Date d'émission de la facture + 2 jours
- Rappel 2 : Date d'émission de la facture + 5 jours
- Rappel 3 : Date d'émission de la facture + 8 jours

À défaut de paiement dans les 10 jours suivant la date d'émission de la facture, les *Services* seront suspendus jusqu'au règlement des sommes dues.

À défaut de paiment dans un délais de 20 jours suivant la date d'émission de la facture, le *Contrat* et les *Services* associés seront résiliés.

L'*Usager* sera informé de toute modification contractuelle un mois civil avant son entrée en vigueur, et ce, par courrier électronique. En cas de désaccord, l'*Usager* ayant la qualité de consommateur aura la faculté de résilier le *Contrat* sans pénalité de résiliation et sans droit à dédommagement.

FSUGAr asbl se réserve le droit de répercuter, sans délai, toute nouvelle taxe ou augmentation de taux des taxes existantes.

FSUGAr asbl ne peut que mettre en garde l'Usager sur les conséquences juridiques qui pourraient découler d'activités illicites sur le contenu mis à disposition des internautes par Usager.

Dans l'éventualité où l'une quelconque des dispositions du *Contrat* serait déclarée nulle ou sans effet, de quelque façon et pour quelque motif que ce soit, elle serait réputée non écrite mais n'entraînerait pas la nullité des autres stipulations du *Contrat*. Le *Contrat* est régi par la loi belge.